

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

MÉDITERRANÉE

UNE DÉGRADATION CERTAINE, SIX SCÉNARIOS POSSIBLES

P3 À 6



Photo Ake Ngiamanguan - Istock

1,75€

ÉDITO P2
BRÈVES P16
AGENDA P18 • CARNETS DE BORD P19
KAMPÀ P20
ANNONCES LÉGALES P7



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

E À LA UNE

CONJONCTURE
MÉDITERRANÉE,
UNE DÉGRADATION CERTAINE
SIX SCÉNARIOS POSSIBLES

P3 À 6

DETTI È FATTI

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

CARNETS DE BORD

KAMPÀ

ANNONCES LÉGALES

P16

P18

P19

P20

P7



ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :
Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
pa@aurelli.com

Directeur délégué :
Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47
jfa@aurelli.com

Chef d'édition
Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction
Eric Patris : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat
Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92
al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97
icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€
114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques
Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009
Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia

À MODU NOSTRU

America vechja nova

Un scorsu, Donald Trump hè statu investitu 47^{esimu} presidenti di i Stati Uniti. Un ritornu in a Casa Bianca dopu à quattru anni di mandatura di Joe Biden, cù a prumessa d'agiscia in tutti i duminii ch'ellu hà missu in avanti inde u so prugramma elettorali u più prestu pussibili. U Republicanu ùn hà micca persu tempu, principiendu u so sicondu mandatu firmendu una mansa di decreti presidenziali. U businessman hà sceltu par asempiu di caccià i Stati Uniti da l'Organizzazioni mundiali di a saluta, critichendu u scartu trà i cuntribuzioni finanziariii americani è chinesi. Omu s'arricorda dinò di i pusizioni di Trump contr'à l'OMS di pettu à a so gistioni di a pandemia di Covid 19. Hà vulsutu dinò metta in anda un ritiru novu di l'accordu di Parighji. Iss'ultima misura metti in periculu i sforzi mundiali di pettu à u srigulamentu climaticu è duvaria essa effettiva un antru annu. Da un'antra banda, Trump hà firmatu un decretu pà dichjarà un statu d'urghjenza energetica, pà fà crescia a pruduzzioni d'idrocarburi in u so paesi. No comment. Altra misura scema, l'omu di Statu hà prununziatu una grazia presidenziali à prò di più di 1500 parsoni chì aviani participatu à l'assaltu di u Capitole u 6 di ghjinnaghju di u 2021. In tarmini d'immigrazioni, hè statu dichjaratu un statu d'urghjenza à a fruntiera incù u Messicu. Tutti l'intrati illegali sarani piantati subitu è sarani rinviati milioni di stranieri. Infini, sò compii dinò tutti i pulitichi d'aiuti pà i parsoni ditti transgenari, cù un Donald Trump chì hà accertatu duranti a so investitura cù determinazioni ch'elli ùn asistini cà dui genari, l'omi è i donni. Tutti l'asempii citati quì ùn sò cà una parti minima di ciò chì aspetta l'Americani è par disgrazia u mondu sanu pà i quattru anni chì venini. Tamanti rinculi à tutti i livelli, soprattutto quand'ellu si tratta di a prima putenza mundiali, chì si rivindicheghja com'è un mudellu democraticu è una nazioni muderna. Hè solu un principiu di una pulitica di sclusioni è di viulenza, chì hà da crià tinsioni novi chì pudarani avè cunsiquenzi funesti. Basta à essa abbastanza usservatoriu, ughjettivu è à apra un libru di Storia pà fà issu custatu, senza ideulugisimu. ■ Santu CASANOVA

UNE DÉGRADATION CERTAINE, SIX SCÉNARIOS POSSIBLES

Le Plan Bleu est un des Centres d'activités régionales du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

Le 16 janvier 2025, il a publié le rapport La Méditerranée à l'horizon 2050 qui vise à éclairer les décideurs sur les défis majeurs auxquels la région devra faire face dans les décennies à venir.

Les transformations qui vont affecter la Méditerranée en tant que mer comme en tant que région d'ici 2050 se produiront dans un environnement déjà fortement vulnérable. Elle est, après l'Arctique, la région du monde qui se réchauffe le plus vite (20 % de plus qu'ailleurs) mais aussi une des régions qui a le plus fort déficit écologique et où se concentre 60 % de la population mondiale pauvre en eau. C'est également la mer la plus polluée par les plastiques et la plus surexploitée en termes de pêche. Elle est par ailleurs un des dix plus importants hotspots de biodiversité au monde. Climat, démographie et localisation des activités auront les conséquences les plus lourdes pour la mer, l'environnement et le développement durable régional. La hausse des températures en Méditerranée devrait dépasser les 2 °C dès 2040 pour atteindre 2,3 °C dès 2050, avec des conséquences sur les sécheresses, inondations, canicules terrestres et marines et une hausse du niveau de la mer de l'ordre de 40 cm qui posera des problèmes de protection des côtes et des populations. La population régio-

nale va continuer à croître de 20 à 30 % pour atteindre entre 630 et 690 millions d'habitants en 2050 contre 520 millions aujourd'hui. Avec une hausse de près de moitié de la population urbaine et un taux d'urbanisation qui dépassera presque partout les 70 %, cette augmentation concernera l'Est et le Sud dont la croissance démographique pourrait atteindre jusqu'à 50 %. Il se posera donc plus qu'hier, la question de la capacité de ces espaces urbains à accueillir des populations nouvelles très nombreuses auxquelles s'ajouteront les touristes, tout en s'adaptant au changement climatique.

La Méditerranée ne sera plus celle que nous avons connue

La concentration sur le littoral va encore s'accélérer pour regrouper au milieu du siècle au moins la moitié de la population et des activités de la région, contre 30 à 40 % aujourd'hui, posant un problème majeur d'aménagement du territoire et d'environnement, aussi bien pour les espaces en bord de mer que



Photo Domocean - Istock

«Déclin des espèces d'eau froide remplacées par des espèces allogènes, perturbation de l'écologie du plancton, prolifération de méduses, destruction de coraux: la Méditerranée de 2050 ne sera plus celle que nous avons connue.»

pour le développement voire la survie des espaces agricoles et ruraux à l'intérieur des terres. Il faudra aussi compter avec un écosystème marin radicalement transformé, le réchauffement climatique conduisant à des réorganisations et des changements majeurs au niveau des espèces, du biotope et de la productivité marine. Déclin des espèces d'eau froide remplacées par des espèces allogènes, perturbation de l'écologie du plancton, prolifération de méduses, destruction de coraux: la Méditerranée de 2050 ne sera plus celle que nous avons connue. Les recours à l'aquaculture et au dessalement, qui ne se feront pas sans impact écologique, impliqueront de faire face à des pressions croissantes pour l'exploitation des ressources marines et terrestres, à une transformation structurelle de l'écosystème marin et une situation de sécheresse critique s'étendant à tous les pays. *«Toutes les activités vitales et tous les territoires de la région vont être impactés, de l'agriculture à l'énergie, en passant du transport maritime au tourisme; des villes aux campagnes, du littoral à l'intérieur des pays, avec une dépendance alimentaire, économique mais aussi politique qui va s'accroître partout»* soulignent les auteurs du rapport. Au-delà de ces tendances lourdes, d'importantes incertitudes demeurent à long terme dans des domaines tels que la géopolitique, les changements culturels et sociaux ou l'économie. Compte tenu de leur grande vulnérabilité aux changements d'un contexte qu'ils maîtrisent mal, il faudra que tous les pays et territoires de la région, *«dans la diversité et l'inégalité de leurs situations, puissent se préparer à un monde particulièrement instable»*. Sur la base *«d'une combinaison raisonnée d'hypothèses»* avec pour objectif de mettre en évidence des blocages ou des marges de manœuvre, Plan Bleu a dégagé six scénarios.

On change rien et on laisse venir...

Le premier est celui de la prolongation des tendances actuelles, avec une région paralysée par de multiples blocages et par la procrastination des décideurs, par choix ou manque de prise de

conscience des enjeux réels. Cette inertie se traduit par une dégradation continue des écosystèmes, la fragmentation des sociétés, des conflits d'accès aux ressources et la marginalisation de la région sur la scène mondiale. L'environnement continue de se dégrader, plus par l'incurie et le défaut de contrôle que par manque de lois et réglementations. La marginalisation géopolitique et économique de la plupart des pays génère un accroissement des inégalités, de fortes tensions sociales, l'augmentation du chômage et la hausse des flux migratoires. Si cette inertie politique et institutionnelle perdure, c'est parce que des mesures de redistribution permettent d'éviter les explosions sociales, *«les sociétés civiles oscillant entre pragmatisme, résignation et révolte, mais sans structuration suffisante pour permettre un changement réel de politique»*. Les états, dont les actions sont de plus en plus limitées par la dette, s'adaptent aux turbulences au nom de la souveraineté politique, alimentaire et énergétique et seules quelques mesures pragmatiques et ciblées permettent de sauvegarder certaines priorités jugées essentielles, en matière d'eau (par la désalinisation) ou d'énergie, avec des mesures symboliques de protection des espaces ou espèces parmi les plus menacés et des encouragements à l'économie bleue.

Adaptations forcées et replis

Deuxième scénario, celui d'une succession ou une accumulation de crises et de chocs forçant pays et sociétés à s'adapter constamment dans l'urgence. Les catastrophes qui en découlent mènent à la déstabilisation de l'ensemble des sociétés, puis à la mise en place de mécanismes d'adaptation finissant par tisser des réseaux de résilience au plan local. Le contexte global reste très tendu, avec des risques importants de crises économiques ou financières, des tensions géopolitiques qui s'accroissent, et un déclencheur majeur qui est la concrétisation d'un ou plusieurs points de basculement climatique. La Méditerranée est plus encore que les autres régions du monde déstabilisée par les effets en chaîne de ces crises, notamment par



Photo PeopleImages - Istock

«Ces logiques étatiques ou privées de puissance économique s'appuient sur des alliances et des coopérations hors de la Méditerranée, ce qui est source de compétitions voire de conflits. La volatilité des partenariats entraîne une instabilité structurelle et aggrave les risques de fragmentation de la Méditerranée»

la récurrence des catastrophes environnementales. Face à ces événements extrêmes, les pouvoirs politiques sont de moins en moins capables de réagir, favorisant ainsi l'émergence de régimes autoritaires se présentant comme «salvateurs». Les économies du bassin se replient sur elles-mêmes. Les infrastructures, y compris urbaines, sont très mal entretenues et la plupart des projets de coopération, par exemple sur la mer ou les énergies renouvelables, sont abandonnés. Les sociétés font face comme elles peuvent à des urgences -climatiques, alimentaires, sanitaires- à répétition, du fait du manque d'anticipation des gouvernants et de la faiblesse des politiques structurelles. À l'échelle des territoires, les sociétés réussissent à dépasser l'individualisme ambiant et la compétition généralisée pour agir solidairement face aux crises successives et s'organiser, mais à la tentation de recentralisation autoritaire et quasi militaire s'oppose celle du repli sur des communautés - familiales, de voisinage, ou ethniques.

L'économie avant tout

Moteur du troisième scénario, la croissance économique à tout prix, dans une perspective de défense des intérêts nationaux. La coopération régionale ou internationale est limitée et à géométrie variable. L'économie est considérée comme l'objectif central du développement et le levier à privilégier dans tous les domaines: énergie, agriculture, ressources alimentaires, tourisme, transports, eau, risques environnementaux, gestion de la mer. Libéralisme, économie dirigée et protectionnisme visent le renforcement de la puissance des pays et la valorisation de leurs avantages comparatifs ou des rentes de situation. «Ces logiques étatiques ou privées de puissance économique s'appuient sur des alliances et des coopérations hors de la Méditerranée, ce qui est source de compétitions voire de conflits. La volatilité des partenariats entraîne une instabilité structurelle et aggrave les risques de fragmentation de la Méditerranée». La primauté donnée à la recherche d'une rentabilité de court terme conduit à privilégier les logiques extractives d'exploitation

intensive des ressources terrestres et marines. Les efforts de durabilité passent au second plan dans la plupart des domaines, d'où une dégradation continue de la biodiversité terrestre et marine et la perte de multiples écosystèmes. Seuls échappent à cette marginalisation de l'environnement les investissements dans les services urbains (eau, traitement des déchets, etc.), le respect minimum de certaines normes à l'exportation, ou la protection de la nature à des fins touristiques. «Ce qui ne suffit pas pour éviter le heurt frontal avec les limites planétaires ou locales bien avant la fin de la période».

Transition bleue-verte dans un cadre euro-méditerranéen

Quatrième scénario, celui d'une coopération multilatérale réussie entre l'Union européenne et les autres pays méditerranéens, qui permet à la région d'atteindre en 2050 à la fois la neutralité carbone dans la majorité des pays et une bonne insertion dans la mondialisation, après une période de fortes dégradations environnementales, suivie de pressions sociales pour un réveil politique régional. Si les débuts sont laborieux, les leçons tirées de l'échec des réponses unilatérales ou bilatérales aux crises sanitaires, politiques ou environnementales passées, et la perspective de financements européens pour des projets d'intérêt commun comme le climat et l'énergie changent la donne. La stratégie choisie est, dans un premier temps, la mise en place d'une transition bleue-verte à l'échelle de la région fondée sur la technologie et les incitations économiques. Il s'agit d'étendre aux pays du sud de la Méditerranée, le Pacte vert de l'Union européenne dans ses intentions initiales, en s'appuyant sur une conception du développement durable qui allie économie et écologie en investissant lourdement dans le numérique, l'économie bleue et la transition énergétique. Le succès de cette coopération conduit à mettre en place un marché commun euro-méditerranéen. Les instruments économiques (baisse des subventions aux fossiles, soutien aux éco-activités... et l'innovation sont les deux principaux moteurs de ce scénario. Des disposi-

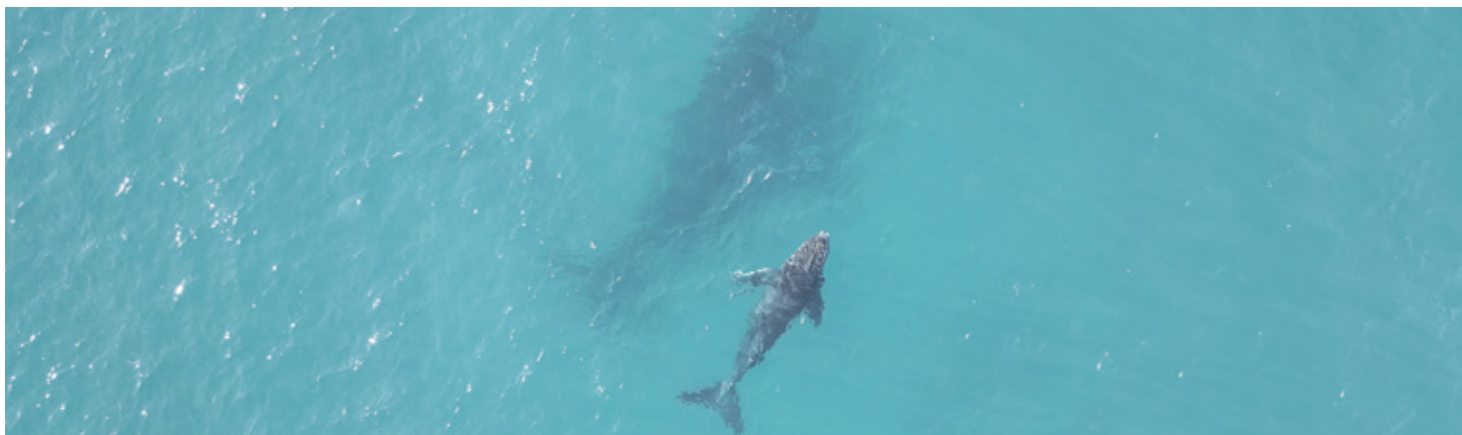


Photo Thurtell - Istock

« La Méditerranée devient le symbole d'un nouveau construit collectivement et avec la nature et sa protection, qui était de la responsabilité des institutions devient celle de tous, y compris au niveau mondial. »

tifs de transferts rapides entre la recherche et les innovations des acteurs économiques sont mis en œuvre. S'y ajoutent des efforts soutenus en formation et intégration des technologies numériques dans tous les métiers. Ce cercle vertueux entre innovation, économie et écologie attire des capitaux majoritairement européens importants. Cependant, ces politiques fondées sur le techno-solutionnisme et les perspectives de marchés ne répondent qu'à une partie des enjeux écologiques et posent des problèmes de distribution inégale de leurs coûts et bénéfices, et d'accès à l'innovation qui en limitent la portée.

Si les territoires de Méditerranée se donnaient la main...

Le cinquième scénario envisage aussi un développement durable de la Méditerranée. Mais cette fois, les moteurs de changement sont des pressions internationales beaucoup plus fortes sur l'environnement, des relations Nord-Sud en Méditerranée plus équilibrées, et une forte implication des territoires et sociétés civiles, avec l'objectif d'aller vers une durabilité forte du développement. Ceci grâce à une transformation à long terme et raisonnée des modes et conditions de vie, des modèles économiques et des formes de gouvernance, en respectant la diversité des cultures et des situations nationales ou locales. Les pays du pourtour méditerranéen s'engagent ensemble dans une transition vers l'éco-développement, tenant compte des atouts et faiblesses spécifiques à la région. Après une première phase de mobilisation des sociétés civiles et des territoires permettant la mise en place de réseaux d'échanges de bonnes pratiques, des initiatives en rupture sont prises aux niveaux institutionnel et économique. Dans un contexte de mondialisation valorisant un développement endogène des régions, un partenariat équitable se met en place, s'appuyant sur un renforcement des coopérations Sud-Sud et sur une gouvernance renouvelée avec comme double objectif la réduction des inégalités régionales et la gestion en bien commun de certaines ressources, de la protection de la mer ou des patrimoines jusqu'à la recherche. L'accent est mis sur deux ensembles de priorités. D'abord, l'adaptation au changement climatique, la réduction des vulnérabilités aux risques et des dépendances extérieures. Puis l'évolution vers de nouveaux modèles d'activité et d'aménagement des territoires dans tous les domaines (agriculture, tourisme, énergie, cadre de vie urbain, transports, gestion de la mer et du littoral... qui répondent à la fois aux objectifs d'une durabilité forte donnant la priorité aux ressources vitales comme l'eau, les sols et à la conservation de l'écosystème marin, mais aussi à l'emploi, la satisfaction des besoins essentiels

et la réduction de la pauvreté. Il s'agirait alors d'inventer collectivement un nouveau modèle de développement spécifiquement méditerranéen prenant appui sur la durabilité forte.

La Méditerranée, un bien commun mondial ?

Dernier scénario, celui d'une dégradation si rapide de la mer Méditerranée qu'elle suscite à l'échelle mondiale une forte réaction au niveau des sociétés, pays et organisations internationales. À partir des années 2030, émerge l'idée que cette mer, hotspot de la biodiversité à l'échelle planétaire, ne peut être sauvée que si elle est considérée comme un bien commun mondial. Cette vision s'inscrit dans un double contexte de mobilisation sur les océans et de reconnaissance de droits donnés à la nature et aux générations futures. L'objectif d'une restauration exemplaire de la mer Méditerranée devient une priorité de la communauté internationale et régionale qui décide de financer un programme ambitieux de rétablissement de sa qualité, en complément des efforts déjà engagés dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée et de la Convention de Barcelone. Modèle réduit des enjeux planétaires, la mer Méditerranée devient un vaste laboratoire pour la gestion collective d'un bien commun, un espace partagé d'observation et d'actions multi-échelles mais aussi un outil de coopération entre les sociétés civiles, les territoires, les pays riverains et le reste du monde. Cette gestion en bien commun, qui se traduit par la mise en place d'une institution spécifique disposant de ressources à la fois publiques et privées, est étendue à l'ensemble du cycle de l'eau propre à la région, de l'aval vers l'amont. Le bon état de la mer qui inclut préservation de sa biodiversité, gestion de long terme de sa productivité et réduction des polluants, exige en effet que la durabilité parte de la mer puis remonte les fleuves. Aussi, les activités humaines ayant un impact sur la mer sont très fortement régulées, en partant des activités maritimes et des zones côtières, puis en s'étendant à l'ensemble des bassins versants. Le cycle de l'hydrosphère devient un vecteur de bonne gouvernance globale. La Méditerranée devient le symbole d'un nouveau construit collectivement et avec la nature et sa protection, qui était de la responsabilité des institutions devient celle de tous, y compris au niveau mondial.

Quoi qu'il en soit, sauf bifurcations majeures, la Méditerranée sera d'ici à 2050 dans une situation bien plus alarmante qu'aujourd'hui, avec une transformation majeure de tout l'écosystème marin et une dégradation générale des conditions écologiques d'habitabilité de tous ses territoires. Et l'attentisme et la politique des petits pas ne sont pas des solutions stables et tenables à long terme. ■ AN

**CREATION
SOCIETE**

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 09/01/2025, il a été constitué une EURL dénommée : **LENNY**

Siège social : 35, route du Stade, 20214 Calenzana

Capital : 1000 €

Objet social : La Société a pour objet en France et à l'étranger la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés françaises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement. La société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers, soit en France soit à l'étranger, ainsi que réaliser toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés en France ou à l'étranger dont l'objectif principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter. La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émissions d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties. En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger. Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet ; elle pourra également détenir des mandats d'administrations d'autres sociétés françaises ou étrangères, rémunérés ou non.

Gérance : Mme Alexia BARRESI demeurant 35, route du Stade, 20214 Calenzana

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 02



AVIS DE CONSTITUTION

GAEC E CANNE

Suivant acte sous seing privé en date du 13 janvier 2025, il a été formé un **Groupeement Agricole d'Exploitation en Commun (G.A.E.C.)**, Société Civile de Personnes, régi notamment par les articles L.323-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil.

Objet : L'exploitation des biens agricoles apportés ou mis à disposition par les associés, achetés ou pris à bail par lui, et généralement, toutes activités se rattachant à cet objet.

Siège social : E Canne, 20245 Galeria, (Haute-Corse).

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apports en nature : 61.300 €

Apports en numéraire : 8.700 €

Capital social : 70.000€, divisé en 7.000 parts sociales de 10€ chacune.

Gérant : Madame Laura, Marie née JOA-NENC, épouse SUSINI, née le 14 novembre 1990 à Bastia (Haute-Corse), de nationalité française, demeurant à E Canne, 20245 Galeria.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires des parts, lorsque le GAEC comprend plus de deux associés. Toute cession de parts, même entre associés, est subordonnée à l'accord unanime des autres associés. Cet agrément est donné par la collectivité des associés se prononçant par décision ordinaire à la majorité absolue, le cessionnaire ne participant pas au vote. Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire. Chaque associé dispose d'une voix et, s'il est mandaté, de celle de son mandat.

N° 03

AM PLOMBERIE

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1000 euros

Siège social : Trevole, 20110 Viggianello

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à VIGGIANELLO [20110], du 14/01/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : AM PLOMBERIE

Siège : Trevole, 20110 Viggianello

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Objet : Tous travaux de plomberie et climatisation

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Filipe, Alexandre FER-NANDES MARTINS demeurant Trevole, 20110 Viggianello.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 09/01/2025, il a été constitué une EURL dénommée :

JEAN CESAR

Siège social : 35, route du Stade, 20214 Calenzana

Capital : 1000 € **Objet social** : La Société a pour objet en France et à l'étranger la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés françaises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement. La société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers, soit en France soit à l'étranger, ainsi que réaliser toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés en France ou à l'étranger dont l'objectif principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter. La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émissions d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties. En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger. Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet ; elle pourra également détenir des mandats d'administrations d'autres sociétés françaises ou étrangères, rémunérés ou non.

Gérance : Mme Johanna BARRESI demeurant 35, route du Stade, 20214 Calenzana

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 16/01/2025, il a été constitué une SASU dénommée :

LUMIN

Siège social : Lieu-dit Spilonca - 20220 Corbara

Capital : 1000 €

Objet social : L'achat, la vente, la location, la sous location nu ou meublé professionnel d'immeubles bâtis ou non bâtis de boutiques, appartements, locaux ou droit immobilier.

Président : M FERREIRA DE AMORIM Joao Casimiro demeurant 1, Lotissement Linaccia, 20220 Monticello élu pour une durée illimitée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 06

BACCHIOLO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1200 €

Lieu-dit Beninfatti

Fromagerie Marcellesi, 20114 Figari

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 décembre 2024, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : BACCHIOLO

Capital Social : 1200 euros

Siège Social : Lieu-dit Beninfatti, Fromagerie Marcellesi, 20114 Figari

Forme : SAS

Durée : 99 ans

Objet : La gestion d'un espace commercial nommé Ponti, comprenant :

Un magasin de produits locaux, géré directement par la SAS Bacchiolo.

Un restaurant, donné en gérance à une structure tierce.

Un fromager et un boulanger, tous deux des structures indépendantes, liées à la SAS Bacchiolo par des baux commerciaux et rémunérant la société par le versement de loyers.

Président : Mr MARCELLESI Thomas, Henri, Clément. Né le 19/10/1994 à AJACCIO, demeurant Chemin de Marina Village, La Marine, 20137 Porto-Vecchio. Célibataire, de Nationalité Française, Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 15/01/2025, constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

Dénomination sociale : CORSICAGRUMES

Capital social : 1000 euros

Siège social : Villa Santa Catalina, 1150, Avenue de Folelli, 20213 Penta-Di-Casinca

Objet : Exploitation d'une activité agricole

Président : Nicolas ANDREANI demeurant Villa Santa Catalina - 20213 Penta-Di-Casinca

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Clauses d'agrément : Pas de clause d'agrément.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Bastia.

Pour avis.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO [20090], le 14/01/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique

Dénomination sociale : RDG

Siège social : Résidence les Eucalyptus, Immeuble Le Floride, Rue du 1er Bataillon de Choc, Rue Castel Vecchio, 20090 Ajaccio

Objet social : Nettoyage de bâtiments, désinsectisation, désinfection, dératification.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000,00 euros

Gérance : Mme Catherine, Louisa, Anina DESSENA épouse MASIA, demeurant Résidence les Eucalyptus, Immeuble Le Floride, Rue du 1er Bataillon de Choc, Rue Castel Vecchio, 20090 Ajaccio

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

VAREON
Expert-Comptable à Ajaccio

HOLDING MURA
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 95.000 euros
Siège social : Lieu-dit Effriggio
Route d'Afa - Lieu-dit Baleone
20167 Sarrola-Carcopino

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 15 janvier 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **HOLDING MURA**
Siège : Lieu-dit Effriggio, route d'Afa, Lieu-dit Baleone, 20167 Sarrola-Carcopino
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 95.000 euros
Objet : La prise de participation, détention et gestion de titres de sociétés,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Christophe MURA, demeurant 434, Stretta di u Mirulinu - San Ghuviani - 20167 Appietto
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Porto-Vecchio du 16 janvier 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : **ECA**
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Siège social : Villa Ginestre, Bocca del Oro, 20137 Porto-Vecchio
Objet social : L'acquisition, la construction et l'aménagement de tous biens immobiliers, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par tous moyens, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance hormis la mise à disposition à titre gratuit de tout ou partie dudit ou desdits immeubles sauf autorisation délivrée au préalable à l'unanimité des associés, et, à titre exceptionnel la cession des biens immobiliers dont elle est propriétaire par voie de vente ou autrement,
Durée : 99 ans à compter l'immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio
Capital social : 62.000 €
Gérance : Monsieur Jean-François CASTELLI, demeurant à Porto-Vecchio [20137], Bocca del Oro, Villa Ginestre, Madame Laetizia ALBANO épouse CASTELLI, demeurant à Porto-Vecchio [20137], Bocca del Oro, Villa Ginestre, Cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, délivré par l'assemblée générale extraordinaire des associés [décisions prises à l'unanimité des associés présents ou représentés].

La Gérance,



04 95 32 04 40

SB FINANCE
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 10.000 euros
Siège social :
5, Boulevard Fred Scamaroni
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 20/01/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Dénomination sociale : **SB FINANCE**
Siège social : 5, Boulevard Fred Scamaroni, 20000 Ajaccio
Objet social : La Société a pour objet exclusif la prise de participation et la détention de toute société, dite «Société-Agence» ayant pour objet :
- L'exercice de la profession d'agent général d'assurances tel que défini par le Code des Assurances ;
- L'exécution du ou des mandats qui lui sont ou seront confiés à ce titre par les sociétés du groupe GENERALI en France, ou tout autre mandat autorisé par ce dernier, et des activités qui en découlent directement, dont le courtage accessoire.
- Et généralement les opérations de toute nature se rattachant à l'objet ci-dessus.
La Société peut également avoir pour objet la détention de toutes sociétés immobilières, civiles ou autres, concourant à l'exploitation d'agences ou de filiales exerçant l'activité ci-dessus.
Toute prise de participation dans une Société-Agence sera présentée à l'agrément du mandant GENERALI.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 10.000 euros
Gérance : Monsieur Sylvestre BENETTI, demeurant 5, Boulevard Fred Scamaroni, 20000 Ajaccio, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à VILLE DI PIETRABUGNO en date du 21 janvier 2025, il a été constitué une Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : **NAPI PRO SANTE**,
SIEGE SOCIAL : Résidence Les Hauts de Palagaccio, Route du Cap, VILLE DI PIETRABUGNO [Corse]
OBJET : L'exercice de la profession d'infirmer libéral, la location de matériel Cryogénique, les soins et entretiens corporels, remise en forme et tous conseil améliorant la qualité de vie des personnes,
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1000 euros
PRESIDENT : PIERRE FRANCOIS NAPI-TUPULU, demeurant Résidence Les Hauts de Palagaccio, VILLE DI PIETRABUGNO [Corse],
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président, ou le représentant légal.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à OLETTA en date du 16 janvier 2025, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : **HACIENDA D'AMORE**,
SIEGE SOCIAL : 596, Strada di Vitricione, Oletta [Corse]
OBJET : La location d'hébergement à la nuitée ou à la semaine de tout bien hôteliers, notamment la location de chambres d'hôtes ; La mise à disposition d'espace de stockage et le gardiennage des éléments stockés ; La mise à disposition d'espace pour des organisations événementielles ;
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 100 euros
PRESIDENT : NICOLAS HOLUIGUE, demeurant Résidence Le Toucan, Route St André, Biguglia [Corse],
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 01 JANVIER 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par Actions Simplifiée Associé Unique - SASU
DENOMINATION : **CP CONSTRUCTION**
CAPITAL : 100 euros
SIEGE : 140, Poretta Di Ciaccone, N°12, 20137 Lecci, Porto-Vecchio
OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger :
L'activité de Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment
DUREE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
INALIENABILITE DES ACTIONS : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 1 an.
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
PRESIDENT : Madame BARROS CARVALHO SOPHIE, demeurant à : 140, Poretta Di Ciaccone, N°12, 20137 Lecci, Porto-Vecchio
IMMATRICULATION : RCS Ajaccio.

Pour avis,

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date du 20/01/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : **PETRA NOVA**
Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital : 1000 €
Siège social : Quartier de la Fontaine - 20116 Zérubia
Objet : Travaux de maçonnerie, plaque de plâtre, carrelage, faïences, peintures, plomberie, électricité, aménagement paysager
Durée : 99 ans
Président : Delphine Chevalier, demeurant : Golfe de Lava - Hameau D - 20167 Appietto
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

SCENA E MOSSA
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : 11, Boulevard Paoli
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 14 janvier 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **SCENA E MOSSA**
Siège : 11, boulevard Paoli, 20200 Bastia
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 100 euros
Objet : Activités d'arts et soutien au spectacle vivant, production, réalisation, distribution, exploitation d'œuvres virtuelles audiovisuelles, vente de produits et services associés, activités événementielles, opérations se rattachant à la musique, littérature, théâtre, œuvres audiovisuelles, acquisition, gestion, exploitation, cession de droits auxquels peuvent donner lieu les œuvres de l'esprit, édition d'œuvres de l'esprit, conseil dans toute activité liée à celles visées ci-dessus.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Président : Jean Castelli demeurant 11, boulevard Paoli, 20200 Bastia
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia
Siège du tribunal de commerce ou RCS dont dépend la SAS.

Pour avis,
Le Président.

N° 17

Docteur BRACCINI
Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Imm San Angelo
Cabinet Dr Braccini
Boulevard Fred Scamaroni
20220 L'Île-Rousse

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 20/01/2025 à L'ÎLE-ROUSSE, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : **Docteur BRACCINI**
Siège social : Imm San Angelo, Cabinet Dr Braccini, Boulevard Fred Scamaroni, 20220 L'Île-Rousse
Objet social : L'exercice de la profession chirurgien-dentiste
Durée de la Société : 99 ans
Capital social : 1000 euros
Gérance : Monsieur Sébastien BRACCINI, demeurant Strada di Campu Mignanu, Lieu-dit Listrella, 20220 Monticello
Immatriculation au RCS de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.



04 95 32 89 92

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : " LC CARROSSERIE "
Siège : RN 193 - Lieu-dit Ceppe - 20620 Biguglia

Objet : L'entretien, la réparation, la carrosserie, le débosselage, la peinture de tous véhicules automobiles, la réparation et le remplacement de pare-brise, la mécanique de tous véhicules en sous-traitance, l'achat et la vente de véhicules neufs et d'occasion, la location de voitures sans chauffeur

Durée : 99 années

Capital : 1000 euros

Président : Monsieur Nicolas, Pierre-Marie LA CASTELLANA demeurant Lotissement Sulana - 23, Rue des Capucines - 20290 Borgo
Immatriculation : RCS Bastia.

Pour Avis,

MODIFICATION GERANT

N° 19

SCEA Corsican Vignaroli

Société Agricole

Société Civile au capital de 3000 euros

Siège social :

759, Avenue de Rassignani

20290 Borgo

RCS Bastia 810 313 890

La collectivité des associés de la société civile d'exploitation agricole dénommée "SCEA Corsican Vignaroli" réunis en assemblée générale extraordinaire le 4 janvier 2023, a décidé :

- De révoquer Monsieur Guy Mizael, de ses fonctions de Gérant à compter du 4 janvier 2023.

- De nommer en qualité de nouveau Gérant sans limitation de durée à compter du 4 janvier 2023 Monsieur Jean Joseph Semidei, demeurant Bravone, 20230 Linguizzetta.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La gérance.



N° 20

L'AGENCE BASTIA BALAGNE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000,00 €

Siège social :

1, rue Conventionnel Saliceti

20200 Bastia

502 208 531 RCS Bastia

Suivant décisions de l'associée unique du 01 janvier 2025 :

- Madame AUDREY GAMBAIANI, demeurant 4, Place Fontaine Neuve, BASTIA [Corse], a été nommée en qualité de Co-Gérante.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

FUNTANA A L'ORA

SARL au capital de 1.295.000 €

Siège social : Rte d'Evisa - Porto

Lieu-dit IL Campo, 20150 Ota

883 942 930 RCS Ajaccio

Par décision de l'Assemblée générale du 01/07/2024, il a été décidé de la nomination de Monsieur Massimiano PAGNINI demeurant Ota - 20150 Ota en qualité de Co-Gérant, pour une durée indéterminée, à compter du 01/07/2024. Modification au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 22

MAXR INGENIERIE

SAS au capital de 1000 €

Siège social : 632, Av du Baron Leroy

30126 Saint Laurent des Arbres

RCS de Nîmes n°884 610 395

TRANSFERT DE SIEGE

Par décision de l'AGE en date du 23/12/2024, il a été décidé le transfert de siège social. Autrefois fixé à SAINT LAURENT DES ARBRES [30126], 632, AV DU BARON LEROY, il sera à compter du 23/12/2024, fixé à VENTISERI [20240], Route de l'Ancienne Voie Ferrée, Cavone. - Président : M. RESCOURIO MAXIME

Route l'Ancienne Voie Ferrée, Cavone, 20240 VENTISERI.

Radiation du RCS de NIMES et immatriculation au RCS de BASTIA.

RESCOURIO Maxime, Président.

N° 23

AVIS

Suivant AGE en date du 01/09/2024, l'actionnaire unique et Présidente de la SAS « VALENTINA », immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 914 123 641, au capital de 1000,00 €, a décidé de transférer le siège social de : Chez Gaston POGGI, Lieu-dit Accela - RT 30 - 20260 Lumio (Haute-Corse) à Lotissement Pinzali - Appartement 3 - 20214 Calenzana (Haute- Corse). L'article 4 des statuts a été mis à jour.

MODIFICATION STATUTAIRE

N° 24

FIDUCIAL SOFIRAL
AVOCATS

20, rue Dou Rigau, 84000 Avignon

JMTCD SPORT

SAS au capital de 40000 €

Siège social : 1, Route du Village

Lieu-Dit Saint-Pancrace

20600 Furiani-RCS Bastia 951448471

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 09/12/2024, il a été décidé de nommer la société JMBC SPORTS SAS située 1, Route du Village, Lieu-dit Saint Pancrace, 20600 FURIANI et immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 934843335 et représentée par M TOSI Jean-Marie demeurant 1, Allée des Bougainvilliers, Villa les Orangers, Lieu-dit Licciola, 20200 SAN-MARTINO-DI-LOTA en qualité de Président en remplacement de M TOSI Jean-Marie, à compter du 09/12/2024. Modification au RCS de BASTIA.



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

GAEC CASTELLANI

GAEC au capital de 136.500 €

Ramené à 95.550 €

Siège social : Route de San Petru

20260 Lumio

R.C.S. : Bastia N°518 864 400

Par délibération en date du 31 Octobre 2024, l'assemblée générale extraordinaire des associés a accepté la démission de M. Pierre CASTELLANI de ses fonctions de Co-Gérant à compter du même jour, a décidé de modifier l'article 16 des statuts et a décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 300 parts sociales.

Aux termes d'un procès-verbal établi le 31 décembre 2024, la gérance a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouvait définitivement réalisée à la date du 31 octobre 2024.

Elle a constaté, en conséquence que le capital se trouvait ramené à la somme de 95.550 € à la date du 31 octobre 2024.

En conséquence, les mentions antérieurement publiées et relatives au capital social, sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne Mention :

Le capital de 136.500 € est divisé en 1.000 parts de 136,50 € nominale chacune.

* Nouvelle Mention :

Le capital de 95.550 € est divisé en 700 parts de 136,50 € nominale chacune.

La gérance.

N° 26

LE CLEMENCEAU

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 200 euros

Siège social : 47, rue Clémenceau

20260 Calvi

829 488 790 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 2 DECEMBRE 2024, il résulte que :

- Stéphane BEGUIN, demeurant U Pescadore, route de Pietramaggiore, 20260 CALVI a été nommé en qualité de Président en remplacement de Thierry BEGUIN, démissionnaire.

Pour avis,

Le Président.

N° 27

CHANGEMENT DE PRESIDENT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, à Saint-Florent, du 2 janvier 2025, l'associé unique de la société le VERT ATLANTIC 2B S.A.S au capital de 2000 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 852 662 865 000 17 décide de nommer en qualité de nouveau Président Monsieur Mohamed EL MAATOUG, demeurant 7, lieu-dit la Punta Logire, 20217 Saint-Florent, qui accepte cette décision pour une durée non limitée et confirme la démission de Madame ZAID Saadia épouse EL MAATOUG.

Pour avis,

Le Président.

AVIS DE CESSION

N° 28



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

CESSION DE LICENCE IV

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 15 Janvier 2025, enregistré à BASTIA le 20 Janvier 2025, dossier 2025 0001047, référence 2B04P31 2025 A 00070, Madame Sandrine Laurence Joséphine VAGGE, demeurant à MARSEILLE [13009] 37, Avenue Toussaint Samat, a cédé à Monsieur Jean-Charles, Félix GIABICONI, demeurant à BIGUGLIA [20620], 6, Lotissement Le Lancone, la licence d'exploitation de débit de boissons lve catégorie dite grande licence précédemment utilisée pour l'exploitation d'un fonds de commerce de débit de boissons 4e catégorie, sis à BASTIA [20600], Chemin de L'Arinella, moyennant le prix de 35.000,00 €.

La prise en jouissance a été fixée au 15 Janvier 2025.

Les oppositions seront reçues, auprès de Me Barthélémy LEONELLI, Avocat, à BASTIA [20200], 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion.
L'Acquéreur.

N° 29



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à BASTIA du 16 janvier 2025, enregistré à BASTIA le 20 janvier 2025, dossier 2025 00001048, référence 2B04P31 2025 A 00071, Monsieur Jean-Charles, Félix GIABICONI, demeurant à BIGUGLIA [20620], 6, Lotissement Le Lancone, a concédé la jouissance d'une licence d'exploitation de débit de boissons dite spiritueux de l'IVème catégorie dite Grande licence à Monsieur Jean-Pierre BONCI, demeurant à VILLE DI PIETRA-BUGNO [20200] - 435, Strada Su Le Ribbe, ès-qualité de cogérant de la SARL « CHJARA STELLA » au capital de 1.000 €, dont le siège social est à BASTIA [20200], 10, Rue Pino, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 937 555 076, devant servir à l'exploitation d'un débit de boissons situé à BASTIA [20200], 10, Rue Pino, pour une durée d'un an renouvelable tacitement à compter du 1er février 2025.

Toutes les sommes quelconques et charges dues en raison de l'exploitation de cette licence, incomberont à Monsieur Jean-Pierre BONCI, ès-qualité de cogérant de la SARL «CHJARA STELLA», Monsieur Jean-Charles, Félix GIABICONI ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique insertion.

N° 30

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 24/12/2024 à Ajaccio, enregistré au service des Finances Publiques d'Ajaccio de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, le 21/01/2025, Dossier 2025 00001092, référence 2A04P31 2025 A 00091 ; Monsieur Ange LEONETTI, commerçant, inscrit au RCS d'Ajaccio sous le n° 344 041 496, demeurant le Palma, rue des Glycines, 20000 Ajaccio, a cédé à la Société SARL ANJE, au capital de 20.000 Euros, inscrit au RCS d'Ajaccio sous le n°935 230 490, dont le siège social est à Chemin de la Fontaine, Villanova Village, 20167 Villanova, représentée par Madame Etienne SCALA épouse DANESI et Monsieur Sébastien DANESI, gérants, un fonds de commerce d'activité de restauration traditionnelle, exploité lieu-dit FINOSELLO, BUDICCIÓN, Boulevard LOUIS CAMPI, 20090 Ajaccio, connu sous l'enseigne «RESTAURANT LA ROCADE», comprenant les différents éléments incorporels et corporels.

L'entrée en jouissance a été fixée au 24/12/2024.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (90.000,00€).

L'acquéreur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales. Pour la validité et la réception des oppositions, élection de domicile est faite à l'adresse des locaux « RESTAURANT LA ROCADE », objet de la cession à Ajaccio 20090, lieu-dit FINOSELLO, BUDICCIÓN, Boulevard LOUIS CAMPI.

Pour avis et mention.

N° 31

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé du 31/12/2024 enregistré le 07/01/2025 a service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Haute-Corse, Dossier 2025 00000558 référence 2B04P31 2025 A 00043, la SNC TABAC LA NINA, SNC au capital de 1.524,49 euros, dont le siège social est à CALVI [20260], avenue Christophe Colomb, RN 197, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 419 052 097.

A vendu à : La SNC L'ESTANCIA, SNC au capital de 1.000 euros, dont le siège social est à CALVI [20260], Centre Commercial, avenue Christophe Colomb, T30, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 852 109 255.

Son fonds de commerce de valdeur de loto, point PMU, librairie, journaux, bimbeloterie, souvenirs, accessoires de mode, articles de fantaisie, bazar, téléphonie auquel est attachée la gérance d'un débit de tabac qu'elle exploitait à CALVI [20260], avenue Christophe Colomb, RN 197.

Cette vente a été consentie au prix de 842.500 euros, s'appliquant à hauteur de 832.500 euros aux éléments incorporels et à 10.000 euros aux éléments corporels, avec entrée en jouissance au 31/12/2024 minuit.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par le cabinet de Maître Stéphan ALPI, Lieu-dit Piova, 20234 FELCE.



N° 32



Olivier PELLEGRINI Avocat

Port de Plaisance de Toga

20200 Bastia

Tel : 04 95 32 05 85

Mail : pellegri.olivier@orange.fr

CESSION D'UNE PARTIE D'ACTIVITE D'UN FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 23/12/2024, enregistré au Service des Impôts de BASTIA le 26/12/2024, Dossier 2024 00025483, référence 2B04P31 2024 A 02125, La Société AXE IMMOBILIER, SARL au capital de 7.500,00 euros, dont le siège social est 17, Cours Paoli, 20250 Corte, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le n° 481 370 468.

A CEDE : À La Société F2 IMMOBILIER, SAS au capital de 2.500,00 euros, dont le siège social est Résidence San Bastianu, Lieu-dit U CATERAGGIO, 20270 ALERIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le n° 984 033 084.

Une partie de sa branche d'activité d'administrateur de biens-gérance et location y attachées Sise Résidence San Bastianu, Lieu-dit U CATERAGGIO, 20270 ALERIA moyennant le prix de 46.000,00 euros.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours à compter de la publication de cet avis par acte extrajudiciaire, au cabinet de Maître Olivier PELLEGRINI - Avocat - Port de Plaisance de Toga - Bâtiment A2 - 20200 Bastia.

Pour avis,

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 33

SARL CFLC Quai Pascal Paoli 20137 Porto-Vecchio

DISSOLUTION

Par jugement rendu le 4 mars 2024, le Tribunal de Commerce d'Ajaccio a prononcé la dissolution de la SARL CFLC, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le N° 311 129 563, et désigné Monsieur Jean Loup MATELLI, demeurant 64, Route de San Martino - Pietranera - 20200 San Martino di Lota, en qualité de liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé chez le Liquidateur.

N° 34

Dénomination : TESTA ROSSA

Forme : SCI au capital de 500 €
Siège social : 6, Lotissement Orsajo
Campo Quadrato, 20620 Biguglia
N°Siren 494 080 112 R.C.S. Bastia

AVIS DE LIQUIDATION

Le 20/01/2025, l'A.G.E. a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le Liquidateur de son mandat et constaté la Clôture des opérations de Liquidation à compter du 20/01/2025.
Radiation au R.C.S. de Bastia.

N° 35



Marie-Charlotte BERLINGHI Notaire

Lieu-dit Saint-Pancrace

Route du Village - 20600 Furiani

Tel : 04.20.19.01.25

mariecharlotte.berlinghi@notaires.fr

GALEAZZI STEFANI

Société Civile en liquidation

Capital : 1524,49 €

Siège de la liquidation :

3, Boulevard Giraud, 20200 Bastia

RCS Bastia 317 888 584

AVIS DE LIQUIDATION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2024, dont un procès-verbal a été enregistré au SPFE de BASTIA le 6 janvier 2025 D°2025 00000288 réf 2B04P31 2025 A 00036, les associés ont :

Approuvé les comptes définitifs de liquidation.

Donné quitus au liquidateur Madame Antoinette STEFANI épouse GALEAZZI pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat.

Constaté la clôture de la liquidation avec effet au 27 décembre 2024.

Les comptes de liquidation et les pièces sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA. Mention de la radiation sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 36

OLD WEST GUN'S

SARL au capital de 9000 €

Siège social : Lot Cala Di Mare

20220 L'Île-Rousse

RCS Bastia 434 865 705

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 30/09/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2024, il a été nommé liquidateur(s) M FERRANDINI Charles demeurant au Lot Cala d'Alivu, 20220 MONTICELLO et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 37

MARCAGGI TPB

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.500,00 euros

Siège social : La Vulpaja

20167 Appietto

RCS Ajaccio 488 429 721

Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2024, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Antoine, Dominique MARCAGGI, demeurant Lieu-dit Volpaja, 20167 APPIETTO, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

N° 38

CASA NOVA

Société Civile Immobilière

Au capital de 2000,00 €

Siège social : Lieu-dit Caldarasca

20140 Petreto-Bicchisano

448 496 281 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2024 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2024 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur :
- Monsieur Marc, Denis, Gonzalez, demeurant à Caldarasca, 20140 Petreto-Bicchisano, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Lieu-dit Caldarasca, 20140 Petreto-Bicchisano.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le liquidateur.

N° 39

CASA NOVA

Société Civile Immobilière

Au capital de 2000,00 €

Siège social : Lieu-dit Caldarasca

20140 Petreto-Bicchisano

448 496 281 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- Les associés par une décision en date du 3 janvier 2025, après avoir entendu le rapport de Marc, Denis, Gonzalez, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur.

N° 40

A BISCOTTA

SARL en liquidation

Au capital de 10.000 euros

Siège de liquidation :

Hameaux d'Aghiola, Pietrosella

20166 Porticcio

452 030 398 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 31/08/2023 au siège liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Marie Joséphine MARI (épouse JEUNE), demeurant Lieu-dit Bartoletto, Saint Jean de Pisciatello, 20117 ECCICA-SUARELLA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DEPARTEMENT CORSE-DU-SUD

COMMUNE FOCE BILZESE

ARRÊTÉ DU MAIRE

2ème Parution,
Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-19 et R.153-8 à R.153-10,
Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.123-1 à L.123-6, L.123-9
à L.123-18 et R.123-2 à R.123-27,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juillet 2024 prescrivant la
révision de la Carte Communale,

Vu les pièces du dossier de révision soumis à l'enquête publique,

Vu les avis émis sur ce dossier par les diverses personnes publiques associées à
la révision de la Carte Communale,

Vu la décision n° E24000037/20 de Madame la Présidente du Tribunal Adminis-
tratif de BASTIA désignant M. André FREDIANI en qualité de commissaire enquê-
teur, et M. Gilles ROPPERS en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant,

Après consultation du commissaire enquêteur précité,

ARRÊTE

Article 1er : Une enquête publique préalable unique portant sur la révision de la
Carte Communale de Focce Bilzese se déroulera en application des articles L.153-
19 et R.153-8 à R.153-10 du code de l'urbanisme, ainsi que des articles L.123-1 à
L.123-18 et R.123-2 à R.123-27 du code de l'environnement, du lundi 20 janvier
2025 à 9 heures au vendredi 21 février 2025 à 17 heures soit pendant 31 jours
consécutifs à la mairie de Focce - Bilzese.

La mairie de Focce - Bilzese - 20100 FOCE constitue le siège de l'enquête, où toute
correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

Il est rappelé que la révision de la carte communale est rendue nécessaire pour
les raisons suivantes :

- Mise en conformité avec les lois : Grenelle, ALUR, Climat et Résilience ainsi que
la mise en compatibilité avec le Plan d'Aménagement et De Développement Du-
rable de la Corse (PADDUC) approuvé par l'Assemblée de Corse le 2 octobre 2015
et modifié le 5 novembre 2020.

- L'analyse des zones constructibles de la Carte Communale sur l'ensemble de la
commune a établi des capacités urbanisables très déséquilibrées notamment par
leur très grande surface et ce malgré les contraintes topographiques et de des-
serte en réseaux du territoire communal.

- Privilégier et renforcer le développement de l'urbanisation en priorité sur les ha-
meaux tout en maintenant les formes urbaines et architecturales présentes.

Affiner l'évaluation des capacités urbanisables dans le cœur villageois au regard
des contraintes topographiques et d'équipements, afin de rendre des zones
constructibles réelles sans affecter les formes originelles du village.

- Circonscrire le développement urbain en dégagant de nouveaux terrains
constructibles au sein des cœurs de hameaux et en continuité de l'existant afin
de permettre un développement urbain cohérent et des continuités urbaines.

Article 2 : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mo-
biles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie
de FOCE - BILZESE.

Article 3 : Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée
pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propo-
sitions éventuelles sur le registre d'enquête en se rendant à la mairie de Focce -
Bilzese aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-après :

- Le lundi de 14h à 17h,
- Le mardi de 8h30 à 12h30,
- Le jeudi de 14h à 17h
- Le vendredi de 8h30 à 12h30.

De plus, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur
sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant
celle-ci.

En outre, le registre d'enquête dématérialisé est disponible sur le site Internet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5922>

Toute personne intéressée pourra également communiquer au commissaire en-
quêteur ses observations et propositions écrites ou orales aux lieux, jours et
heures indiqués ci-après :

- Lundi 20/01/2025 de 9H00-13H00 (ouverture de l'enquête),
- Jeudi 30/01/2025 de 13H00-17H00,
- Vendredi 21/02/2025 de 13H00-17H00 (clôture de l'enquête).

Ces observations ou propositions pourront également être transmises au com-
missaire enquêteur par correspondance au siège de l'enquête à :

M. le Commissaire Enquêteur

Enquête publique relative à la révision de la Carte Communale
de la Commune de Focce - Bilzese.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre
dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et pro-
positions directement est ouvert à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5922>

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante :

enquete-publique-5922@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématé-
rialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5922> et donc visibles par tous.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la
personne qui en fait la demande.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur peut en outre :

- Recevoir toute information et, s'il estime que des documents sont utiles à la
bonne information du public, demander à la commune de communiquer ces do-
cuments au public.
- Convoquer toutes les personnes dont il juge l'audition utile.

.../...

- Organiser, sous sa présidence, toute réunion d'information et d'échanges avec
le public en présence du maître d'ouvrage.

Article 4 : M. André FREDIANI a été nommé commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public, en mairie les :

- Lundi 20/01/2025 de 9H00-13H00 (ouverture de l'enquête),
- Jeudi 30/01/2025 de 13H00-17H00,
- Vendredi 21/02/2025 de 13H00-17H00 (clôture de l'enquête).

Article 5 : Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont adressés
à M. le Maire dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

Article 6 : À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclu-
sions du commissaire enquêteur à la mairie précitée, à la Sous - Préfecture de
Sartène, et en mairie pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 7 : L'autorité compétente pour approuver la carte communale à l'issue de
cette enquête publique est le conseil municipal de Focce - Bilzese.

Article 8 : Le présent arrêté sera notifié au commissaire enquêteur.

Article 9 : Un avis comportant les indications figurant dans le présent arrêté sera
affiché à la porte de la mairie, publié dans deux journaux régionaux ou locaux 15
jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours
de celle-ci.

Article 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au
maire dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication et/ou d'un re-
cours contentieux devant le tribunal administratif de BASTIA dans le délai de deux
mois suivant soit la date de sa publication, soit éventuellement la date de rejet,
tacite ou express, du recours gracieux.

Fait à Focce Bilzese,
Le 30 décembre 2024,
Le Maire.

N° 42

AVIS DE VENTE DE PARCELLE BOISEE

En application de l'article L.331-19 du Code forestier

Vendeur

- Madame Anne-Marie Juliette Paule GIUDICELLI, demeurant à CORMEILLES-EN-
PARISIS (95240), 41, rue Aristid Briand,

- Madame Jeanine Raymonde Léa GIUDICELLI, demeurant à TRESQUES (30330),
12, rue Paul Cézanne, et

- Monsieur Alain Georges FRANCESCHI, demeurant à SAINT MAURICE THI-
ZOUAILLE (89110), 20, rue de Lampy,

Rendent public par la présente insertion la vente de parcelles boisées conformé-
ment à l'article L.331-19 du Code forestier.

Désignation

Sur la commune de ZONZA (20170), CANAL ZUGLIO, dont l'assiette foncière est
constituée de la ou des parcelle(s) suivante(s) :

Section	Numéro	Lieu-dit	ha	a	ca
I	432	CANAL ZUGLIO	2	08	40
Contenance Totale :			2ha	08a	40ca

Moyennant le prix de : CENT MILLE EUROS (100.000,00 €)

Aux conditions classiques en la matière, sous réserve de l'absence de préemption
de la SAFER.

Les propriétaires de parcelles boisées contiguës à la parcelle objet de la présente
vente disposent d'un délai de deux mois à compter de la date d'affichage en mai-
rie pour faire connaître à Maître Joseph PUEL, notaire à CONNAUX (30330), 20,
avenue du Général De Gaulle, BP2, par lettre recommandée avec demande d'avis
de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils entendent exercer leur droit
de préférence aux prix et conditions sus-indiqués.

Pour unique insertion.
Le notaire.

N° 43



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Rue Adolphe Landry - CS.10210
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.51.55.55 [Ajaccio]
Adresse Internet : www.2a.cci.fr

Objet de la Consultation :

Marché n°2025-A00-003 : Maintenance préventive et curative des moyens et
des réseaux de radiocommunication VHF et UHF de l'aéroport Figari Sud Corse

Procédure de passation :

Appel d'Offres ouvert

Critères d'attribution :

* Prix des prestations : 60.0 %

* Valeur technique : 40.0 %

Date limite de réception des offres : 19 février 2024 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :

<http://www.boamp.fr> - Annonce n° 25-5315 du 17/01/2024.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les infor-
mations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être en-
voyées : <http://www.cci.corsica>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 20/01/2024.

Informateur Corse Nouvelle - Déposez votre Annonce - Disponible 24/7

sur notre site : www.icn.corsica

Rubrique Annonces Légales



N° 44

AVIS D'INFORMATION



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Accompagnement à la mise en place d'une procédure de réa-
lisation d'inspection des ESSMS, relevant du périmètre de compétence de la Di-
rection des Affaires Sociales et Sanitaires

Numéro de référence : 2024-DGAS-0251

Date limite de remise des offres : 18 février 2025 à 12h00.

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que
du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à
l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20 janvier 2025.

N° 45

VENTE DE PARCELLE FORESTIÈRE

INSERTION

Conformément aux dispositions de l'article L.331-19 du Code forestier, les pro-
priétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils
figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente.

Parcelle de terre sur la commune de SARI-SOLENZARA [20145], lieu-dit Porcilleli
cadastrée section B numéro 193 pour 3ha 26a 74ca.

Prix : QUATRE MILLE SEPT CENTES EUROS [4700,00 EUR] payable comptant le
jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un
délai de deux mois pour faire connaître à Maître Sylvie MICHELI notaire à PRU-
NELLI DI FIUMORBO [20243], mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de
préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués.

DERNIERES
MINUTES

N° 46

AVIS DE LOCATION
GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé
établi à Porto-Vecchio, en date du 1
JANVIER 2025, Monsieur BARROS CAR-
VALHO, Artisan, demeurant à Villa Ma-
risol, Chemin de Tenda, 20137 Porto
Vecchio, immatriculé sous le numéro
414 701 482 CMA Ajaccio, a donné en
location-gérance à la société CP
CONSTRUCTION, Société par actions
simplifiée Unifiée au capital de 100
Euros représentée par sa Présidente,
Madame BARROS CARVALHO SOPHIE
CASTELLI, dont le siège est à 140, PO-
RETTA DI CIACONNE - N°12 - 20137
LECCI, Porto-Vecchio, en cours d'imma-
triculation au registre du commerce et
des sociétés 20000 Ajaccio, un fonds
Artisanal de TRAVAUX DE MACONNE-
RIE GENERALE ET GROS OEUVRE DE
BATIMENT, pour une durée de : Un an à
compter du 01/01/2025, prorogeable
ensuite, à défaut de dénonciation, par
tacite reconduction d'année en année.

Pour unique insertion,
Le locataire-gérant.

N° 47

PJB CONSTRUCTION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Quartier Borgo

20111 Calcatoggio

910 103 522 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date
du 26 novembre 2024, l'Assemblée Gé-
nérale Extraordinaire des associés, sta-
tuant en application de l'article
L.225-248 du Code de commerce, a dé-
cidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution
de la Société.

Pour avis,
Le Président.

N° 48

BOUCHERIE
CHARCUTERIE VESPERINI

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 5716,50 euros

Siège social et de liquidation :

5, Rue du Général de Gaulle

20110 Propriano

047 220 710 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le
30/12/2024 au siège de la liquidation a
approuvé le compte définitif de liquida-
tion, déchargé M. François, Dominique
VESPERINI, demeurant 14, rue Pascal
Paoli, 20110 PROPRIANO, de son man-
dat de liquidateur, donné à ce dernier
quitus de sa gestion et constaté la clô-
ture de la liquidation à compter du jour
de ladite assemblée. Les comptes de li-
quidation seront déposés au greffe du
Tribunal de commerce d'Ajaccio, en an-
nexe au RCS et la société sera radiée
dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au
mardi 16 heures pour une parution le
samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi

Imm. Agostini - Z.I Erbajolo

BASTIA 20600

N° 49

Dénomination :
SCEA SANTA MARIA

Forme : Société Civile

d'Exploitation Agricole

Capital : 1000 euros

Siège : Chez Marie-Paule Cesari

Lieu-dit Foce - 20248 Macinaggio

RCS Bastia - 838 818 888

MODIFICATION
DES STATUTS

Par assemblée générale extraordinaire
au siège social le 30 décembre 2024,
Les associés, M. Jean-Christophe Alber-
tini, associé exploitant, Mmes Marie-
Paule Cesari, Pascale Albertini et M.
Michel Dubost, associés non exploi-
tants, ont décidé des modifications sui-
vantes suite à la réintégration de M.
Michel Dubost en qualité d'associé :
- Modification du capital social [50
parts] : M. Jean-Christophe Albertini [40
parts], M. Michel Dubost [8 parts],
Mmes Marie-Paule Cesari et Pascale Al-
bertini [1 part chacune]
- Nomination du gérant : M. Michel Dubost
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 50

SARL DE PROMOTION
L'ORIENTE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 €

Siège Social : 34, Cours Napoléon

20000 Ajaccio

RCS : Ajaccio B 453 305 575

ANNONCE POUR LE JAL
DU RESSORT
DU GREFFE D'AJACCIO

Par décision de l'Assemblée générale
du 31/12/2023, il a été décidé de la dis-
solution de la société à compter du
31/12/2023, de nommer en qualité de
Liquidateur Monsieur ARRIGHI Robert,
demeurant Villa "La Plama" - Parc Ber-
thault - 20000 AJACCIO, et de fixer le
siège de liquidation sis 34, cours Na-
poléon - 20000 AJACCIO où seront éga-
lement notifiés actes et documents.
Dépôt des actes et pièces relatifs à la
liquidation au Greffe du Tribunal de
Commerce d'Ajaccio.

Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 51

PATISSERIE GUIDICELLI

SARL en liquidation

Au capital de 15.244 euros

Siège : R.N. 198, 20240 Ghisonaccia

Siège de liquidation :

20240 Ghisonaccia

RCS Bastia 322 148 057

L'Assemblée Générale réunie le 18 dé-
cembre 2024 au 20240 GHISONACCIA
a approuvé le compte définitif de liqui-
dation, déchargé Toussaint Raphaël
GUIDICELLI, demeurant 20240 GHISO-
NACCIA, de son mandat de liquidateur,
donné à ce dernier quitus de sa gestion
et constaté la clôture de la liquidation
à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront dé-
posés au greffe du Tribunal de com-
merce de BASTIA, en annexe au
Registre du commerce et des sociétés
et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 52

PATISSERIE GUIDICELLI

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 15.244 euros

Siège : R.N. 198, 20240 Ghisonaccia

Siège de liquidation :

RN 198 - 20240 Ghisonaccia

RCS Bastia 322 148 057

L'Assemblée Générale Extraordinaire
réunie le 18 novembre 2024 a décidé la
dissolution anticipée de la Société à
compter de ce jour et sa mise en liqui-
dation amiable sous le régime conven-
tionnel dans les conditions prévues par
les statuts et les délibérations de ladite
assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mon-
sieur TOUSSAINT Raphaël GUIDICELLI,
demeurant 20240 GHISONACCIA, pour
toute la durée de la liquidation, avec les
pouvoirs les plus étendus tels que dé-
terminés par la loi et les statuts pour
procéder aux opérations de liquidation,
réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a
autorisé à continuer les affaires en
cours et à en engager de nouvelles
pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé RN
198, 20240 GHISONACCIA. C'est à cette
adresse que la correspondance devra
être envoyée et que les actes et docu-
ments concernant la liquidation devront
être notifiés.

L'article 5 des statuts relatif à la durée
de la Société a été modifié en consé-
quence.

Les actes et pièces relatifs à la liquida-
tion seront déposés au Greffe du Tribunal
de commerce de BASTIA, en annexe au
Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 53

2M BTP

Société par Actions Simplifiée

Au capital de : 500 euros (€)

Siège social : 5, chemin de la Porraja,

Pietranera, 20200 San Martino di Lota

RCS : 951 105 642 R.C.S. Bastia

Siret : 951 105 642 00015

L'Assemblée Générale Extraordinaire a
décidé, le 31/12/2024, la dissolution an-
ticipée de la société, à compter du
01/01/2025, désigné en qualité de liqui-
dateur M. MEI Jean-Philippe au 5, che-
min de la Porraja, Pietranera à San
Martino di Lota [20200], où la corres-
pondance et tous actes et documents
relatifs à la liquidation devront être
adressés et notifiés.

Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 54

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°37, parue dans
« L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE »
semaine du 17/01/2025, N°7065 :

Concernant : L'Avis de constitution de
l'EURL Isula Chemisage Canalisations.
Il fallait lire : "Siège social : Lotissement
Mormorana, 23, Impasse des Mimosas,
20290 Borgo".

Et non : "Siège social : 18, Rue Calen-
della - Lotissement Stella - 20290
Borgo", comme cité par erreur.

Il fallait lire : "Gérance : M. Albertini
Jean-Marie, demeurant 43, Route de Fi-
garella - 20200 Santa Maria di Lota".

Et non : "Gérance : M. Albertini Jean-
Marie, demeurant 18, Rue Calendella -
Lotissement Stella - 20290 Borgo",
comme cité par erreur.

Le reste sans changement.

LE PAIN D'ABBARTELLO

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Capital social : 500 Euros
Siège de la liquidation :
4, Lieu-dit Tenutella Soprano
Olmeto (20113)
R.C.S. Ajaccio 835 366 592

Suivant procès-verbal du 30 septembre 2024, l'Associé Unique a décidé de dissoudre par anticipation la société à compter dudit jour, a nommé en qualité de liquidateur Madame LEON Virginie, née à MARSEILLE (Bouches du Rhône), le 1er avril 1971, demeurant à OLMETO (20113) 4, Lieu-dit Tenutella Soprano, et a fixé le siège de la liquidation à OLMETO (20113) 4, Lieu-dit Tenutella Soprano. Suivant procès-verbal du 31 octobre 2024, enregistré à AJACCIO le 21 janvier 2025, dossier 2025 00001096, référence 2A04P31 2025 A 00092, l'Associé Unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les procès verbaux ci-dessus et les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour Avis et Mention - Le Liquidateur.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 01/01/2022, à LD LA CROIX DU SUD Route de Nevatoli - 20137 Lecci - PORTO-VECCHIO, le 1 Janvier 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SOLE VECCHIO

FORME : SAS

CAPITAL : 1500.00 euros

SIÈGE : LD LA CROIX DU SUD, Route de NEVATOLI, 20137 LECCI, PORTO-VECCHIO

ASSOCIÉS : MR GIOVANNANGELI SAMPIERU à hauteur de 50% du capital social 750.00€

MR PUIGRENIER THIBAUT SIMON à hauteur de 50% du capital social 750.00€

OBJET : La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

L'installation de panneau photovoltaïque au réseau (compétence intégration au bâti).

La prise en location gérance de tous fonds de même nature que l'objet social.

DURÉE : 99 années

PRESIDENT : MR GIOVANNANGELI SAMPIERU SYLVAN, demeurant à LD LA CROIX DU SUD, ROUTE DE NEVATOLI, 20137 LECCI, PORTO-VECCHIO.

IMMATRICULATION : Au RCS Ajaccio.

DÉSIGNATION D'UN LIQUIDATEUR

Par Ordonnance de Madame La Présidente du Tribunal Judiciaire de Bastia, en date du 12 Août 2024, Monsieur Jean Loup MATELLI, demeurant 64, Route de San Martino - 20200 BASTIA, a été désigné en qualité de Liquidateur de la SCI « Cabinet de Kinésithérapie du Fango », situé 11, Bis Avenue Jean Zuccarelli à Bastia, inscrite au RCS de Bastia sous le N°512 647 884.

DÉSIGNATION D'UN LIQUIDATEUR

Par Ordonnance de Madame La Présidente du Tribunal Judiciaire de Bastia, en date du 12 Août 2024, Monsieur Jean Loup MATELLI, demeurant 64, Route de San Martino - 20200 BASTIA, a été désigné en qualité de Liquidateur de la SCM « Cabinet de Kinésithérapie du Fango », situé 11, Bis Avenue Jean Zuccarelli à Bastia, inscrite au RCS de Bastia sous le N° 520 873 498.

**COFIMA (COMPAGNIE FINANCIERE ET DE MANAGEMENT)**

SAS au capital de 1.492.341 Euros

Réduit à 746.188 Euros

Siège social : Lieu-dit Baglione, Km 5

20167 Sarrola-Carcopino

434 375 887 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 16/12/2024 a décidé de réduire le capital social de 746.153 Euros pour le ramener de 1.492.341 Euros à 746.188 Euros par voie de rachat et d'annulation de 48.939 actions. Le Président a constaté en date du 20/01/2025 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à un million quatre cent quatre-vingt-douze mille trois cent quarante et un (1.492.341) Euros.

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à sept cent quarante-six mille cent quatre-vingt-huit (746.188) Euros.

Pour avis, Le Président.

ALFONSI HOLDING

SAS au capital de 500 Euros

Porté à 5.000 Euros

Siège social : Casa Martino, 20167 Afa

921 076 204 RCS Ajaccio

- Du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 30/12/2024,

- Du certificat de dépôt des fonds établi le 27/12/2024 par la Société Générale Agence Castel Vecchio, 20090 AJACCIO,

Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 4.500 Euros par émission de 450 actions nouvelles de numéraire, et porté de 500 Euros à 5.000 Euros.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à cinq cents (500) Euros.

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à Cinq Mille (5.000) Euros.

Pour avis, Le Président.

Rejoignez-nous sur **facebook**

Deposez vos annonces par mail : al-informateurcorse@orange.fr

ANNONCES LEGALES

Recevez votre attestation de parution en quelques minutes ! 04 95 32 89 92

ICN Informateur Corse Nouvelle

14 K J'aime • 14 K followers

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

Gérer Modifier Ajouter à la story



Informateur Corse Nouvelle

Déposez votre Annonce - Disponible 24/7

sur notre site : **www.icn.corsica**

Rubrique annonces légales

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

☎ 04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

al-informateurcorse@orange.fr

PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE

24H SUR 24, 365 JOURS PAR AN RENDEZ-VOUS SUR **ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES**

Pour information: le tarif d'insertion est fixé par les textes réglementaires en vigueur et n'est pas négociable

BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à
ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- ☐ Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- ☐ Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- ☐ Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

☒ Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules): _____

☐ Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN ☐ Oui ☐ Non
et de ses partenaires ☐ Oui ☐ Non

☒ Ci-joint mon règlement par

☐ CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN ☐ CARTE BANCAIRE

N°

Expire fin _____ Clé les 3 derniers chiffres au dos
de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS EDITIONS SAS - RCS BASTIA 528 790 033



DÉPLACEMENTS MÉDICAUX

Inseme rappelle l'importance des droits des passagers médicaux

Le 1^{er} janvier dernier, une passagère bastiaise de retour d'un rendez-vous médical se heurtait à un excès de zèle d'agents de la sûreté aéroportuaire de l'aéroport de Marignane, au mépris de la procédure en place depuis déjà plusieurs années pour les passagers médicaux. Une mésaventure traumatisante qui a suscité une vague d'émotions en Corse et poussé l'association Inseme à solliciter un rendez-vous en urgence avec la direction de la sûreté de l'aéroport. « Il y a à peu près 10 ans, nous avons reçu de très nombreuses plaintes au sujet des contrôles de sécurité à l'aéroport de Marignane. On s'était rapproché de la direction et nous avons mis en place cette procédure de contrôle en cabine avec une signalétique qui l'indiquait. La direction de l'aéroport était vraiment sensibilisée à la question et formait les équipes. Et cela faisait vraiment quelques années que nous ne recevions plus rien », rappelle Laetitia Genovesi, la présidente de l'association. Mais quelques jours avant l'incident du 1^{er} janvier, l'association a recommencé à recevoir des plaintes faisant état de comportements inacceptables envers des passagers médicaux. Une recrudescence d'incidents que l'aéroport explique par les importants travaux qui ont récemment concerné ses aérogares et perturbé son fonctionnement pendant plusieurs mois. « Visiblement il y a un problème structurel qui est réapparu. Il n'y avait plus de signalétique à hauteur des contrôles, pas de sensibilisation des équipes nouvelles à la procédure », indique Laetitia Genovesi en soulignant : « La direction de l'aéroport n'a fait que déplorer la situation, à aucun moment elle n'a cherché à minimiser ou dédramatiser ce qui s'est passé ». Afin de garantir les droits des passagers médicaux l'association est parvenue à obtenir que la signalétique préconisant le contrôle en cabine pour les passagers médicaux soit immédiatement remise en place. « Une sensibilisation des équipes en place a également été faite. Et comme ce sont des métiers où il y a beaucoup de turn-over, nous avons convenu de mettre en place des procédures de sensibilisation régulières auxquelles nous pourrions de temps en temps venir participer pour apporter un témoignage des familles, pour que cela rende les choses plus humaines », précise-t-elle encore en ajoutant que les passagers médicaux qui rencontreraient des difficultés lors de leur passage aux contrôles de sécurité des aéroports sont invités à faire remonter leurs témoignages à l'association via l'adresse info@inseme.org. ■ Manon PERELLI

LUTTE CONTRE LES STUPÉFIANTS

Le procureur d'Ajaccio en fait la priorité de son parquet

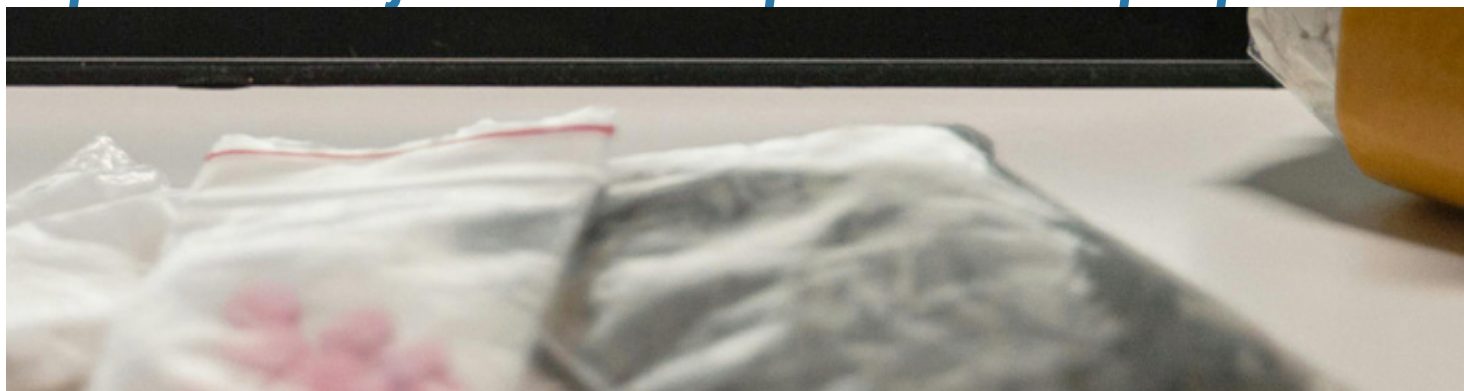


Photo Mart Production • Pexels

Il ne cesse de multiplier les communications relatives à la lutte contre le trafic de stupéfiants ces derniers mois. En ce début d'année, à la faveur d'une rencontre avec la presse, le procureur de la République d'Ajaccio, Nicolas Septe, a souhaité mettre en exergue l'explosion de ce phénomène en Corse et les moyens mis en œuvre par la justice pour lutter contre celui-ci. Avec un magistrat dégagé par son parquet pour se charger spécifiquement du suivi des infractions à la législation sur les stupéfiants. « Il aura à mener 135 prévenus devant le tribunal correctionnel au cours de cette année pour des chefs de trafic de stupéfiants, que ce soit acquisition, offre et cession, transport ou détention », a dévoilé Nicolas Septe en ajoutant qu'au cours de l'année 2024 les services de police judiciaire ont constaté « une augmentation des saisies individuelles sur les trafiquants quand ils sont placés en garde à vue, notamment en matière de cocaïne ». Il a en outre souligné que « L'augmentation de la consommation de cocaïne, notamment chez les plus jeunes est une réalité observable en Corse ». Le procureur de la République d'Ajaccio a par ailleurs constaté que les formes de trafics et de revente « ont évolué » vers « ce qu'on appelle l'ubershit et l'ubercoke ». En effet, a-t-il précisé, « Nous sommes face à une atomisation des trafics : nous ne sommes plus sur le schéma d'avant où la revente se faisait à la sortie des immeubles, mais nous avons désormais à faire à des revendeurs qui confectionnent la marchandise à l'abri des regards et qui livrent à la façon des Uber, ou qui profitent de la mise en relation par des réseaux cryptés, ce qui rend les enquêtes plus compliquées ». Le travail de police judiciaire est rendu « plus fastidieux ». Relevant une « forme de pression des trafiquants », il s'est inquiété d'une potentielle création de « ponts entre les trafiquants marseillais et la Corse ». Et, a-t-il assuré, « Nous serons vigilants face à cela et adapterons notre action. Nous allons beaucoup plus nous coordonner avec les services marseillais notamment pour limiter les facteurs d'importation des produits stupéfiants ». Face à cette situation inquiétante, Nicolas Septe a toutefois tenu à assurer que « rien n'est perdu en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants » en indiquant de plus que « nous devons nous attaquer au trafic de stupéfiants car il est aussi lié au trafic d'armes, à l'extorsion et à la violence. C'est toute cette délinquance occulte que l'on cherche à appréhender par nos enquêtes ». ■ MP

URBANISME

Le PLU de Bastia soumis à enquête publique

Il n'avait pas vraiment emporté l'adhésion des élus de l'opposition lors de sa présentation en conseil municipal en mars dernier. Nouvelle étape en vue de son adoption, le Plan local d'urbanisme (PLU) de Bastia est cette fois soumis à enquête publique jusqu'au 21 février. La population est en effet invitée à faire remonter ses contributions en se rendant aux permanences de la commission d'enquête ou en consultant le dossier en ligne*. Afin que la procédure se déroule au mieux, la ville de Bastia indique avoir mis en place des « *moyens exceptionnels* » tels que « *de nombreuses permanences, des commissaires enquêteurs en présentiel, mais aussi, et c'est plus novateur, en visioconférence à l'adresse de toutes les personnes qui ne pourraient pas se déplacer. Nous souhaitons une large participation des Bastiais à cette enquête afin de pouvoir établir un véritable dialogue constructif avec la population* », insiste la ville. Figé depuis 2009, le document d'urbanisme doit être révisé pour « *répondre aux nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux de notre siècle* » et intégrer les nouvelles législations, au premier rang desquelles figure la loi climat et résilience qui impose de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030, afin d'atteindre un « *zéro artificialisation nette* » en 2050. Dans cette optique, le PLU qui dessine le futur de Bastia pour les prochaines décennies, prévoit un projet d'aménagement de la commune basé sur une meilleure densification urbaine, soit une verticalisation de l'habitat. Il prévoit aussi de réserver des logements, dont le prix sera inférieur à celui du marché, à des ménages modestes qui vivent et travaillent à Bastia. Enfin, avec pour objectif de remettre la nature au centre de la ville et des préoccupations, le PLU sanctuarise 331 hectares de terres agricoles. Seuls 2,5 hectares étaient dévolus à l'activité agricole dans le précédent document d'urbanisme. Un changement de taille, qui avait notamment été dénoncé par l'opposition. ■ MP

*Le dossier d'enquête publique, ainsi que les dates et lieu des permanences de la commission d'enquête sont à retrouver sur <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-bastia>

ENVIRONNEMENT

Réserve de Scandola: projet de révision à l'étude



C'est un dossier brûlant qui provoque déjà la colère des bateliers et autres pêcheurs habitués à croiser dans les eaux turquoise de Scandola. Afin de mieux protéger la biodiversité marine, une révision du décret de création de la réserve est soumise à une enquête publique préalable jusqu'au 12 février. Un projet qui affiche pour but principal de mettre fin au principe de la navigation libre, initialement édicté par le décret de 1975. Dans une note de présentation de cette consultation, la Direction de la mer et du littoral de Corse (DMLC), souligne en effet que l'on « *observe depuis quelques années, un déclin général de la biodiversité marine dans la réserve naturelle* », mettant en exergue que « *si la cause est vraisemblablement multifactorielle, les scientifiques établissent une corrélation entre les dégradations observées sur l'écosystème marin et le développement exponentiel de la fréquentation maritime* ». Afin de freiner cette hyper fréquentation, le décret prévoit ainsi de créer une zone de protection intégrale entre Punta Palazzu et l'île de Gargalu dans laquelle tout accès serait interdit. « *Cette mise sous cloche vise à protéger de nombreuses espèces et habitats sensibles d'une pression nautique particulièrement élevée* », explique la DMLC. Par ailleurs, il est également prévu de mettre en place « *six zones de protection renforcée* » autour de sept nids de balbuzard pêcheurs, dans lesquelles tout accès dans un rayon de 250 m serait interdit entre le 15 février et le 31 août, c'est-à-dire durant la période de reproduction de cette espèce protégée. Enfin, serait également imposée une « *interdiction générale de mouillage à l'ancre sur l'ensemble de la réserve naturelle, de jour et de nuit, afin de préserver les fonds marins, dont l'herbier de posidonie* », la « *limitation de la vitesse de navigation à 5 nœuds afin de réduire les pressions acoustiques sur le milieu et le dérangement associé* », ainsi que « *l'extension en mer de l'interdiction de survol à moins de 1000 mètres qui, actuellement, n'est édictée sur la partie terrestre de la réserve naturelle* ». Des mesures loin d'avoir reçu l'assentiment des professionnels opérant dans la réserve. Lors d'une réunion publique à Galeria le 17 janvier, ils ont exprimé leurs inquiétudes pour l'avenir de leurs activités. Le représentant du préfet a promis que le texte serait retravaillé en concertation avec toutes les parties. ■ MP

NUITS DE LA LECTURE

Daniel Pennac

Les 9^{es} Nuits de la lecture, organisées pour la quatrième année consécutive par le Centre national du livre sur proposition du ministère de la Culture ont pour thème le patrimoine, qui renvoie d'abord à la littérature de l'intime: le patrimoine que nous ont légué nos aïeux, ce qui nous a été transmis, ou non, à travers les générations et que l'auteur choisit d'évoquer dans son œuvre; un corps, des biens (y compris des livres), une culture, parfois des traumatismes, l'histoire de notre famille, réelle ou construite. À cette occasion, l'association Racines de Ciel accueille à Ajaccio Daniel Pennac, enseignant, auteur de la saga de Benjamin Malaussène débutée en 1985 avec *Au bonheur des ogres*, mais aussi de *Journal d'un corps* et de *Comme un roman*. Après avoir rencontré des écoliers ajacciens autour notamment de son ouvrage *L'œil du loup*, Daniel Pennac participera à deux lectures-rencontres autour de l'une de ses nouvelles préférées, *Bartleby le scribe*, d'Herman Melville (le 24, au Palais Fesch, accès libre) et de son dernier livre, *Mon Assassin*, paru chez Gallimard en octobre 2024 (le 25, Médiathèque des Jardins de l'Empereur, sur réservation). Avec *Mon Assassin*, l'auteur rend hommage à la tribu d'individus, la vraie, qui a nourri ses livres et inspiré la tribu Malaussène. On découvre ainsi les vrais Loussa de Casamance, Stojilkovicz, la reine Zabo, Thérèse et Jeremy Malaussène ou encore Julie...

Les 24 (19h) et 25 (16 h) janvier 2025. Palais Fesch et Médiathèque des jardins de l'Empereur, Ajaccio.  04 95 53 40 40



THÉÂTRE

En addicto

Qu'est-ce qu'une addiction? Quels sont ses effets sur la santé et sur les relations sociales? À quel moment se considère-t-on dépendant de l'alcool, de la drogue, de la cigarette ou d'un médicament? Comment se soigne-t-on? En quoi consiste une désintoxication, au jour le jour? Et comment ne pas replonger? Durant six mois, à raison de deux jours par semaine, le dramaturge et metteur en scène Thomas Quillardet a côtoyé patient et soignants d'un service d'addictologie dans un hôpital francilien. Au départ, il n'envisageait pas de faire un spectacle de cette expérience immersive. Mais il est assez rapidement entré en empathie avec ceux qu'il rencontrait, au point de vouloir la partager avec le public.

Il a donc conçu un seul-en-scène au cours duquel, par un important travail sur le rythme de la parole, il parvient à faire naître une polyphonie d'une trentaine de voix, en incarnant tour à tour les personnes qu'il a rencontrées: patientes et patients, médecins, infirmiers... Il raconte progrès et rechutes, moments de joie ou de vide. Regard sur l'hôpital public en crise, le soin, et le quotidien des patients, le spectacle n'a rien de spectaculaire et montre au contraire un quotidien d'une «grande banalité» en mettant en avant «des parcours humains».

Le 23 janvier 2025, 18 h 30. Musée de Bastia.  04 95 31 09 12 & www.agenda.bastia.corsica



Prunu - Di u to sangue preziosu

Maria, Antò et Barthé sont trois jeunes insulaires, qui partagent un logement dans un petit village corse. Amis d'enfance, ils se sont engagés pour l'île de différentes manières, ce qui mène parfois à des conflits entre eux. Maria reproche par exemple à Antò et Barthé leurs prises de position un peu radicales sur la situation politique en Corse. Après une manifestation qui a dégénéré et à laquelle les deux garçons ont pris part, ils sont interpellés violemment à leur domicile. Maria, qui avait pourtant une attitude conciliante et tentait de faire en sorte que la situation ne s'envenime pas davantage, subit une agression sexuelle de la part d'un des policiers.

Meurtrie, désespérée, elle ne rencontre qu'incompréhension et déni. Barthé et Antò, rongés par la culpabilité d'avoir entraîné Maria dans cette situation, et ne trouvant ni écoute ni solution pour obtenir réparation, se radicalisent vers l'action violente, et finissent par projeter l'assassinat du policier, seul moyen pour eux de venger Maria et de laver son honneur. Ecrite par Forteleone Arrighi dans le cadre de la Bourse à la nouvelle dramaturgie en langue corse, lors du festival de l'Olmù à Olmeto, la pièce a été mise en scène par Paul-Alexandre Fortini.

Le 31 janvier 2025, 20 h 30. Salle rouge, Espace Jean-Paul de Rocca-Serra, Porto-Vecchio.  04 95 70 99 95 & : www.portivechju.corsica



MUSIQUE

Cantabile fait son cinéma

Émanation du festival insulaire de musique de chambre Corsica Cantabile qui se déroule sur l'Ouest Corse l'été, les concerts Cantabile visent la promotion de la musique corse et de la jeune génération de musiciens corses en les produisant notamment à Paris (Salle Cortot) et à Ajaccio, ainsi que la promotion du festival. Avec ces deux manifestations, les programmeurs et directeurs artistiques Hugo et Sacha Pietri développent leur projet d'insertion professionnelle et sociale. La Ville d'Ajaccio les a sollicités pour la création d'un programme inédit autour des plus belles musiques de films. La soprano ukrainienne Inna Kalugina, le pianiste Tony Fallon et le violoncelliste Hugo Pietri interprètent des compositions de Michel Legrand (*Les parapluies de Cherbourg*, *Les demoiselles de Rochefort*, *L'affaire Thomas Crown*), Vladimir Cosma (*Rabbi Jacob*), Georges Delerue (*Le Mépris*), Francis Lai (*Un Homme et une femme*), Bob Telson (*Bagdad Café*)...

Le 31 janvier 2025, 20 h 30. Théâtre Empire, Ajaccio.  04 95 50 40 80 & www.espace-diamant.ajaccio.fr & www.empire.corsica



CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCHARD

D'OLIVIER FAURE À DONALD TRUMP



Les socialistes voteront-ils la prochaine motion de censure contre le gouvernement de François Bayrou? La réforme des retraites sera-t-elle ou non remaniée? Vous le saurez en suivant jour après jour les aventures parlementaires qui mettent en vedette Olivier Faure, Mathilde Panot, Laurent Wauquiez, Éric Ciotti et Marine Le Pen, entre autres, avec François Hollande en guest-star et Jean-Luc Mélenchon dans les coulisses. Évidemment qu'elles nous amusent, nous informent et nous inquiètent aussi, toutes ces péripéties. Il est essentiel pour la France d'avoir un gouvernement, un budget et un peu de stabilité. Et pourtant... Et pourtant! Voilà l'épouvantail Donald Trump revenu à la Maison-Blanche flanqué des géants de la Silicon Valley et surtout d'Elon Musk, qui épate avec ses fusées et inquiète par son peu de goût pour les pays démocratiques. Il mettrait d'ailleurs bien son nez dans les élections des Européens. Elle n'est pas si lointaine [1970, quand même...], l'interrogation du secrétaire d'État Henry Kissinger: «L'Europe? Quel numéro de téléphone?» Les nouveaux dirigeants américains ont fini par trouver le numéro, mais c'est peut-être pour en pirater la ligne.

Face à la Chine et à l'Europe, Donald Trump, 45^e et 47^e président des États-Unis, est plus conquérant que jamais. Il menace le libre-échange, agite le spectre de la guerre commerciale et veut s'appropriier, entre autres, le canal de Panama et le Groenland, territoire danois. Le Danemark fait partie de l'Union européenne. Mais que répond l'Union européenne à Trump? Rien, ou presque. Ursula von der Leyen, présidente omnipotente de l'UE, était à l'hôpital ces derniers temps. Personne ne le savait, d'ailleurs. Les autres commissaires européens? Le Conseil des ministres? Le Parlement? Aux abonnés absents. C'est comme si l'Europe était sourde et muette.

«Le Groenland n'est pas à vendre», a répondu la première ministre danoise à Donald Trump. Un vague porte-parole de l'Union a simplement commenté: «L'UE dispose d'instruments pour faire face à une coercition économique injuste à l'encontre d'un seul État membre.» Nous voilà peu rassurés. Il paraît qu'il ne faut pas faire trop de vagues pour ne pas braquer davantage l'ogre américain.

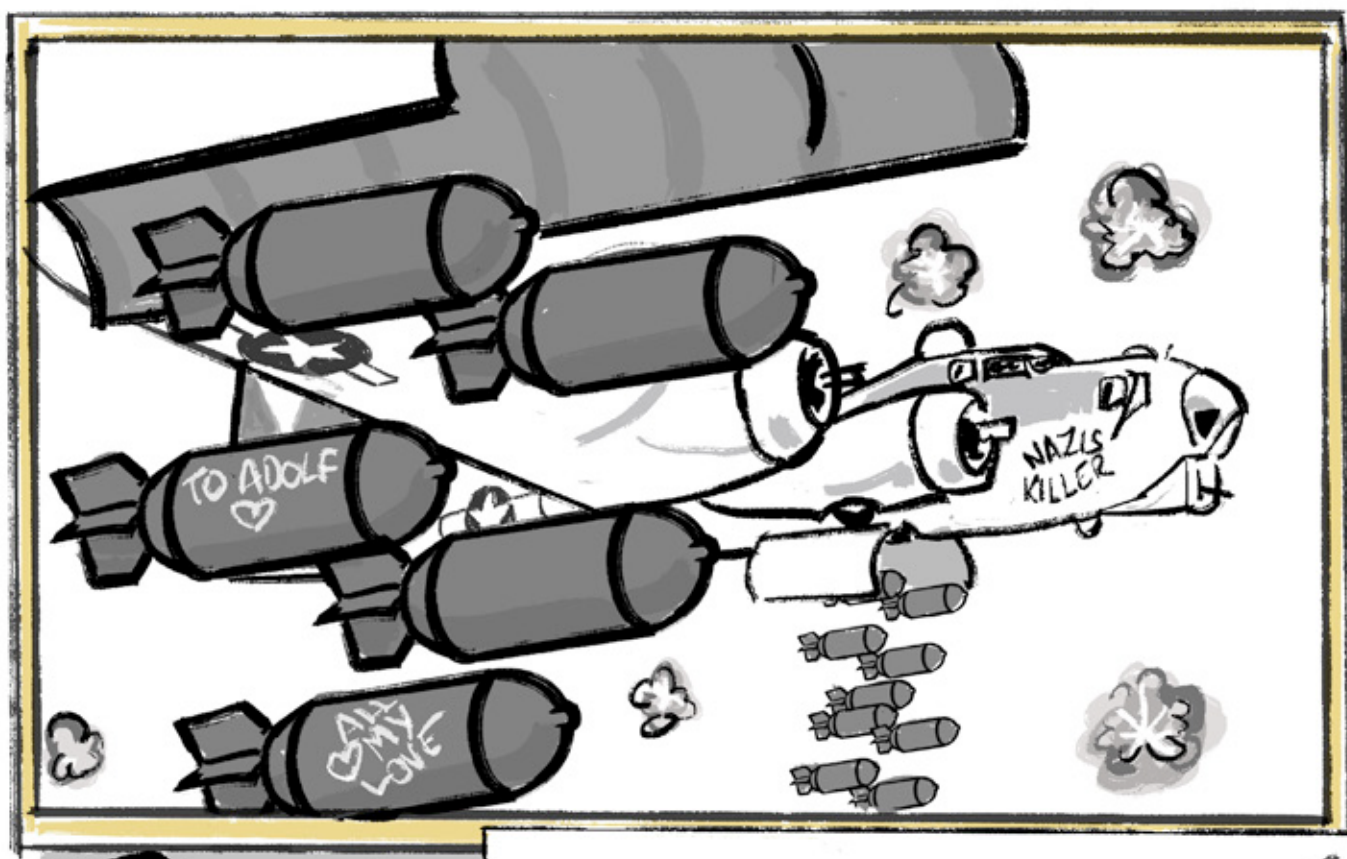
Le ministre français des Affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, en a dit un peu plus dans *Ouest-France*: «Il n'est pas question que l'UE laisse d'autres nations du monde [...] s'en prendre à ses frontières souveraines.» Dans le cas contraire, a-t-il ajouté, «nous réagirons». D'où vient qu'on n'est pas rassuré davantage?

«DOMINÉS, ÉCRASÉS, MARGINALISÉS»

Dans son discours de politique générale, François Bayrou a tout de même évoqué la question, un bon point pour lui, en dénonçant «l'offensive monétaire, la captation de la recherche mondiale, la poursuite de l'application extraterritoriale de leur droit, la domination technologique par des entreprises de taille planétaire et le pouvoir que tout cela donne d'intervenir dans la vie démocratique d'autres États» en jugeant que ce «nouveau désordre mondial menace tous les équilibres et toutes les règles de la décence». Le jour de l'investiture de Donald Trump, il a ajouté: «Si nous ne faisons rien, nous allons être dominés, écrasés, marginalisés.»

Face aux États-Unis et à la Chine, face à l'expansionnisme russe, l'Europe risque de ne pas peser bien lourd. La France est affaiblie économiquement et politiquement. Dans l'attente de ses élections législatives du 23 février, l'Allemagne l'est aussi. Le «couple franco-allemand» est depuis longtemps à deux doigts du divorce. Les Anglais ont quitté le domicile européen. L'Italie fait des clins d'œil à Trump (Georgia Meloni était à Washington pour son investiture). Les Hongrois lorgnent vers la Russie. Au-revoir, l'unanimité européenne!

Pendant ce temps-là, on fait mine de croire en France que la retraite à 64 ans serait le pire des châtimements et on se dispute sur le nombre de jours de carence des fonctionnaires. On se demande si François Hollande sera candidat en 2027; si le bilan de Jean-Marie Le Pen est bon ou mauvais pour sa fille; si la bataille est commencée à droite entre Laurent Wauquiez et Bruno Retailleau, et si Olivier Faure gagnera le prochain congrès du Parti socialiste. Le constat est cruel pour quiconque aime observer et commenter la vie politique nationale: on insiste sur le dérisoire en risquant d'oublier l'essentiel. ■



EH OUI. MOI AUSSI J'AI ENVOYÉ
DES CŒURS DANS MA JEUNESSE

